

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
01 – Bas-Saint-Laurent Rimouski	2025-07-16	L'ENFANT DU FLEUVE INC. 61, rue Sainte-Marie Rimouski (Qc) G5L 4E1	61, rue Sainte-Marie Rimouski (Qc) G5L 4E1	2025-07-03	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	
02 – Saguenay–Lac- Saint-Jean Saguenay	2025-08-15	LE MONDE DE L'ÉNERGIE INC. 3376, rue de l'Énergie Saguenay (Qc) G7X 0J1	3420, rue de l'Énergie Saguenay (Qc) G7X 0B9	2025-08-11	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE LE MONDE DE L'ÉNERGIE
03 – Capitale- Nationale Lac-Beauport	2025-07-07	ACADÉMIE RIRE & GRANDIR INC. 13, ch. du Boisé Lac-Beauport (Qc) G3B 2A3	1255, boul. Lebourgneuf, bur. 150 Québec (Qc) G2K 0M6	2025-06-25	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	
03 – Capitale- Nationale Québec	2025-07-18	4074B, rue André-Riel Québec (Qc) G1Y 3T9	4074B, rue André-Riel Québec (Qc) G1Y 3T9	2025-07-10	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	500 \$	CENTRE D'ÉVEIL ET D'APPRENTISSAGE À TON RYTHME

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
03 – Capitale- Nationale Québec	2025-08-28	GARDERIE SPORTIVE LES PETITS CHAMPIONS INC. 825, boul. Lebourgneuf, bur. 410 Québec (Qc) G2J 0B9	792, route du Président- Kennedy, bur. 101 Lévis (Qc) G6C 1C8	2025-08-08	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE SPORTIVE LES PETITS CHAMPIONS
03 – Capitale- Nationale Québec	2025-08-28	GARDERIE SPORTIVE LES PETITS CHAMPIONS INC. 825, boul. Lebourgneuf, bur. 410 Québec (Qc) G2J 0B9	792, route du Président- Kennedy, bur. 101 Lévis (Qc) G6C 1C8	2025-08-08	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 118) Avoir conservé un médicament ou un produit naturel expiré	1 000 \$	GARDERIE SPORTIVE LES PETITS CHAMPIONS
03 – Capitale- Nationale Québec	2025-09-02	4074B, rue André-Riel Québec (Qc) G1Y 3T9F	4074B, rue André-Riel Québec (Qc) G1Y 3T9	2025-08-21	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	500 \$	CENTRE D'ÉVEIL ET D'APPRENTISSAGE À TON RYTHME
03 – Capitale- Nationale Québec	2025-09-11	9426-7762 QUÉBEC INC. 275, rue Fichet Québec (Qc) G1C 6Y1	9420, boul. Henri- Bourassa Québec (Qc) G1G 4E6	2025-08-18	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 20) Avoir omis de respecter les exigences relatives au cours de secourisme adapté à la petite enfance et comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères en service de garde pour les membres de son personnel	1 000 \$	LE MONDE DES FRIMOUSSES HENRI-BOURASSA

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
05 – Estrie Saint-Denis- de-Brompton	2025-08-27	9258-3897 QUÉBEC INC. 120, rue des Améthystes Saint-Denis-de-Brompton (Qc) J0B 2P0	120, rue des Améthystes Saint-Denis-de- Brompton (Qc) J0B 2P0	2025-08-08	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	LA CASA TROPICAL LA MAISON DES ENFANTS
06 – Montréal Saint-Laurent	2025-09-04	9283-3821 QUÉBEC INC. 123, boul. de la Côte-Vertu Saint-Laurent (Qc) H4N 1C8	123, boul. de la Côte- Vertu Saint-Laurent (Qc) H4N 1C8	2025-08-22	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	GARDERIE JARDIN DES LILAS
07 – Outaouais Chelsea	2025-07-16	9533-0916 QUÉBEC INC. 528, route 105 Chelsea (Qc) J9B 1L2	528, route 105 Chelsea (Qc) J9B 1L2	2025-07-09	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 20) Avoir omis de respecter les exigences relatives au cours de secourisme adapté à la petite enfance et comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères en service de garde pour les membres de son personnel	1 000 \$	CENTRE ÉDUCATIF DE CHELSEA
07 – Outaouais Gatineau	2025-07-18	PRÉSCOLAIRE L'EXCELLENCE INC. 2291, rue Saint-Louis, local 100 Gatineau (Qc) J8T 5L8	2291, rue Saint-Louis, porte 100 Gatineau (Qc) J8T 5L8	2025-07-09	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
07 – Outaouais Gatineau	2025-07-21	PRÉSCOLAIRE MONTESSORI D'AYLMER INC. 1915, rue Saint-Louis Gatineau (Qc) J8T 4H5	350, ch. Vanier Gatineau (Qc) J9J 1E7	2025-07-15	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121.9) Avoir omis de respecter les exigences relatives à l'entreposage des produits toxiques et des produits d'entretien	1 000 \$	
07 – Outaouais Val-des-Monts	2025-09-08	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CIGALE ET LA FOURMI 12, ch. Marollie Val-des-Monts (Qc) J8N 7X4	36, ch. du Fort Val-des-Monts (Qc) J8N 4H2	2025-08-26	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121.9) Avoir omis de respecter les exigences relatives à l'entreposage des produits toxiques et des produits d'entretien	1 000 \$	
10 – Nord-du- Québec Lebel-sur- Quévillon	2025-08-25	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUCRE D'ORGE 53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	2025-08-20	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 38) Avoir omis de s'assurer que les aires de jeu étaient maintenues en bon état d'entretien	1 000 \$	
10 – Nord-du- Québec Lebel-sur- Quévillon	2025-08-25	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUCRE D'ORGE 53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	2025-08-20	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 120) Avoir omis d'identifier clairement un médicament ou un produit naturel au nom de l'enfant	1 000 \$	
10 – Nord-du-Québec Lebel-sur- Quévillon	2025-08-25	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUCRE D'ORGE 53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	53, rue des Trembles Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0	2025-08-20	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121.9) Avoir omis de respecter les exigences relatives à l'étiquetage des produits toxiques et des produits d'entretien	1 000 \$	

• LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
• RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
11 – Gaspésie–Îles-de- la-Madeleine Gaspé	2025-07-17	9118-7716 QUÉBEC INC. 18, montée Rivière-Morris Gaspé (Qc) G4X 5M4	18, montée Rivière- Morris Gaspé (Qc) G4X 5M4	2025-07-08	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 59.2) Avoir omis d'avoir recours exclusivement aux inscriptions portées au guichet unique d'accès afin de combler, en tout ou en partie, son offre de services de garde	1 500 \$	GARDERIE COCCINELLE ARC- EN-CIEL ENR.
13 – Laval Laval	2025-07-28	9223-3360 QUÉBEC INC. 2091, boul. des Laurentides Laval (Qc) H7M 4M2	2091, boul. des Laurentides Laval (Qc) H7M 4M2	2025-07-22	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE LE ROYAUME DE VIMONT
13 – Laval Laval	2025-08-11	« FORCE VIVE » CENTRE DE LA PETITE ENFANCE 3395, boul. de la Concorde Est Laval (Qc) H7E 2C3	3395, boul. de la Concorde Est Laval (Qc) H7E 2C3	2025-08-06	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que la personne sélectionnée pour occuper le poste de dirigeant principal ou qui occupe ce poste ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE « FORCE VIVE »
13 – Laval Laval	2025-08-14	9266-6551 QUÉBEC INC. 124-1800, boul. Le Corbusier Laval (Qc) H7S 2K1	57, boul. Saint-Elzéar Ouest Laval (Qc) H7M 1E7	2025-08-11	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE LE PINCEAU

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
13 – Laval Laval	2025-08-14	9266-6551 QUÉBEC INC. 124-1800, boul. Le Corbusier Laval (Qc) H7S 2K1	57, boul. Saint-Elzéar Ouest Laval (Qc) H7M 1E7	2025-08-11	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE LE PINCEAU
13 – Laval Laval	2025-09-22	GARDERIE LES TRÉSORS DE GINA INC. 135, 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	135, 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	2025-09-16	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE MINI MINOUS
13 – Laval Laval	2025-09-22	GARDERIE LES TRÉSORS DE GINA INC. 135 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	135, 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	2025-09-16	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 20) Avoir omis de respecter les exigences relatives au cours de secourisme adapté à la petite enfance et comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères en service de garde pour les membres de son personnel	1 000 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE MINI MINOUS
13 – Laval Laval	2025-09-22	GARDERIE LES TRÉSORS DE GINA INC. 135, 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	135, 7 ^e Avenue Laval (Qc) H7N 4J4	2025-09-16	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE MINI MINOUS
14 – Lanaudière Mascouche	2025-08-07	GARDERIE ÉDUCATIVE LES FOURMIS INC. 550 av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	2025-08-04	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 34) Avoir omis d'équiper son installation d'une trousse de premiers soins non verrouillée et gardée hors de la portée des enfants	1 000 \$	

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
14 – Lanaudière Mascouche	2025-08-07	GARDERIE ÉDUCATIVE LES FOURMIS INC. 550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	2025-08-04	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 38.1) Avoir omis de s'assurer que l'équipement se trouvant dans les locaux ne constituait pas un danger potentiel compte tenu de sa nature, du lieu de son emploi et de la présence des enfants Avoir omis de s'assurer que l'équipement se trouvant dans les locaux était maintenu en bon état ou réparé de manière à respecter les conditions initiales d'utilisation Avoir omis de s'assurer que le meublier se trouvant dans les locaux était maintenu en bon état ou réparé de manière à respecter les conditions initiales d'utilisation	1 000 \$	
14 – Lanaudière Mascouche	2025-08-07	GARDERIE ÉDUCATIVE LES FOURMIS INC. 550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	2025-08-04	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 118) Avoir conservé un médicament ou un produit naturel expiré	1 000 \$	
14 – Lanaudière Mascouche	2025-08-07	GARDERIE ÉDUCATIVE LES FOURMIS INC. 550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	550, av. Crépeau Mascouche (Qc) J7K 3M8	2025-08-04	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121.9) Avoir omis de respecter les exigences relatives à l'entreposage des produits toxiques et des produits d'entretien	1 000 \$	

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
14 – Lanaudière Rawdon	2025-09-24	GARDERIE ÉDUCATIVE LES SAVANTS LIONCEAUX INC. 4100, rue Queen Rawdon (Qc) J0K 1S0	4100, rue Queen Rawdon (Qc) J0K 1S0	2025-09-18	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 20) Avoir omis de respecter les exigences relatives au cours de secourisme adapté à la petite enfance et comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères en service de garde pour les membres de son personnel	1 000 \$	
14 – Lanaudière Terrebonne	2025-08-20	AU JARDIN DE POLICHINELLE INC. 1010, rue du Curé- Beauchemin Terrebonne (Qc) J6W 5H2	1008, rue du Curé- Beauchemin Terrebonne (Qc) J6W 5H2	2025-08-14	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121) Avoir conservé un médicament ou un produit naturel visé par un protocole sans respecter les exigences de l'article 121 du RSGEE	1 000 \$	
15 – Laurentides Mirabel	2025-08-13	9218-0710 QUÉBEC INC. 106-9051, route Sir-Wilfrid- Laurier Mirabel (Qc) J7N 1L6	9051, route Sir-Wilfrid- Laurier, porte 106 Mirabel (Qc) J7N 1L6	2025-08-06	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	GARDERIE ÉDUCATIVE BILINGUE TIC TAC TOC SAINT CANUT MIRABEL
15 – Laurentides Mirabel	2025-09-15	9306-3865 QUÉBEC INC. 101-13950, rue de La Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	101-13950, rue de la Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	2025-09-11	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	SERVICE DE GARDE MIRABEL 1

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives imposées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
15 – Laurentides Mirabel	2025-09-18	9329-9329 QUÉBEC INC. 102-13950, rue de la Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	102-13950, rue de la Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	2025-09-11	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	SERVICE DE GARDE MIRABEL 2
15 – Laurentides Mirabel	2025-09-18	9329-9329 QUÉBEC INC. 102-13950, rue de la Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	102-13950, rue de la Chapelle Mirabel (Qc) J7J 2C8	2025-09-11	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 121.9) Avoir omis de respecter les exigences relatives à l'entreposage des produits toxiques et des produits d'entretien	1 000 \$	SERVICE DE GARDE MIRABEL 2
15 – Laurentides Rosemère	2025-09-29	9412-0565 QUÉBEC INC. 20J, rue Bouthillier Rosemère (Qc) J7A 4B4	20, rue Bouthillier Rosemère (Qc) J7A 4B4	2025-09-18	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	À CHACUN SON HISTOIRE – ROSEMÈRE
15 – Laurentides Saint-Jérôme	2025-07-21	GARDERIE ÉDUCATIVE LA PETITE ÉCOLE INC. 15, pl. le Châteauumont Saint-Jérôme (Qc) J5L 1H6	15, pl. le Châteauumont Saint-Jérôme (Qc) J5L 1H6	2025-07-16	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	
16 – Montérégie Boucherville	2025-09-08	ABC DU BOISÉ INC. 671, ch. du Lac Boucherville (Qc) J4B 6W8	671, ch. du Lac Boucherville (Qc) J4B 6W8	2025-08-27	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives émises entre le 1er juillet 2025 et le 30 septembre 2025.

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
16 – Montérégie Boucherville	2025-09-26	10171476 CANADA INC. 664, rue de la Futaie Boucherville (Qc) J4B 0E3	1471, boul. Lionel-Boulet, porte 16 Varennnes (Qc) J3X 1P7	2025-09-10	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, résidant au Canada depuis moins d'un an, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	LES FLAMBOYANTS DE VARENNES
16 – Montérégie Brossard	2025-08-28	9203-2812 QUÉBEC INC. 621, av. Stravinski, bur. 400 Brossard (Qc) J4X 1Y7	621, av. Stravinski, Bur. 400 Brossard (Qc) J4X 1Y7	2025-08-14	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GROS CALIN NURSERY
16 – Montérégie Brossard	2025-09-02	9453-6745 QUÉBEC INC. 8980, croissant Roussin Brossard (Qc) J4X 2K3	104-110, rue Church Cowansville (Qc) J2K 1T8	2025-08-21	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	GARDERIE EDUCATIF PETIT STARS COWANSVILLE
16 – Montérégie Candiac	2025-09-18	9186-1914 QUÉBEC INC. 20, rue Charlemagne Candiac (Qc) J5R 6P7	20, rue Charlemagne Candiac (Qc) J5R 6P7	2025-09-05	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	GARDERIE LA JOYEUSE MARMAILLE

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

Registre des pénalités administratives

Liste des pénalités administratives émises entre le 1er juillet 2025 et le 30 septembre 2025.

Région administrative / Municipalité	Date d'imposition	Nom du contrevenant / Adresse	Lieu du manquement	Date du manquement	Loi / Règlement / Nature du manquement	Montant de la pénalité	Remarque
16 – Montérégie Chambly	2025-09-15	9215-4939 QUÉBEC INC. 1890, boul. Anne-Le Seigneur Chambly (Qc) J3L 0H9	1890, boul. Anne-Le Seigneur Chambly (Qc) J3L 0H9	2025-08-13	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	ACADÉMIE PRÉSCOLAIRE ARTISTIQUE ILDIKO
16 – Montérégie LeMoyne	2025-09-29	GARDERIE LES COUCOUS DE L'ENVOL, INC. 1544, rue de l'Église Longueuil (Qc) J4P 2C6	1544, rue de l'Église Longueuil (Qc) J4P 2C6	2025-09-11	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer que toute personne majeure travaillant dans son installation, pendant les heures de prestation de services de garde, ne faisait pas l'objet d'un empêchement Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, ayant résidé ailleurs qu'au Canada pendant un an et plus, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	
16 – Montérégie Longueuil	2025-08-22	L'UNIVERS DE PIGLOO INC. 1346, ch. de Chambly Longueuil (Qc) J4J 3X3	1346, ch. de Chambly Longueuil (Qc) J4J 3X3	2025-08-07	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 81.2.10) Avoir omis de s'assurer qu'une personne visée par l'article 81.2.1 de la LSGEE, résidant au Canada depuis moins d'un an, ne faisait pas l'objet d'un empêchement	1 500 \$	
16 – Montérégie Sainte-Julie	2025-08-14	À CHACUN SON HISTOIRE - SAINTE-JULIE INC. 320, rue de Murano, porte 201 Sainte-Julie (Qc) J3E 0C6	320, rue de Murano, porte 201 Sainte-Julie (Qc) J3E 0C6	2025-07-31	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (art. 23.1) Avoir omis de respecter les exigences relatives à la qualification du personnel de garde	1 000 \$	À CHACUN SON HISTOIRE – SAINTE- JULIE

- LSGEE : *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1)
- RSGEE : *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)